

**INVITATION à
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Maison Pour Tous, qui se tiendra le :

Mercredi 11 Décembre 2024 à 18 h, à l'Espace 233

Déroulement de cette assemblée ponctuée d'animations : vitrine de nos activités

- Accueil et émargement des adhérents
- Lecture des rapports moral et d'activités,
- Lecture du rapport financier relatif aux comptes clos au 31 août 2024,
- Proposition d'affectation du résultat,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes (rapport sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions réglementées),
- Questions diverses,
- Présentation des candidats,
- Votes
- Verre de l'amitié, suivi de l'annonce des résultats.

Cordialement,

La Présidente,
Marie Laure PLAUCHU




POUVOIR	CANDIDATURE
<p>Art. 10 des statuts : chaque membre, (personne physique ou morale), ne dispose que d'une voix. Les membres absents peuvent donner leur pouvoir à un membre présent qui ne peut disposer que d'un seul pouvoir.</p> <p>Je soussigné (e) adhérent(e) à la M.P.T. donne pouvoir</p> <p>à adhérent(e) à la M.P.T. pour délibérer en mon nom à l'A.G.O. du 11 décembre 2024.</p> <p>Signature :</p>	<p>Je soussigné(e) :</p> <p>Adhérent(e) à la M.P.T. présente ma candidature au Conseil d'Administration de la MPT</p> <p>Date limite du dépôt des candidatures : le 09/12/2024 à 18h00</p> <p>Signature :</p>

Art.8 des statuts : sont électeurs les **adhérents présents au cours de la saison précédente et ayant renouvelé leur adhésion au moins 15 jours** avant la date de l'AG d'approbation des comptes, les **nouveaux membres ayant adhéré depuis plus de 2 mois** avant la date de l'AG, les mineurs **de plus de 16 ans**.

Les **membres mineurs** peuvent voter aux AG par l'intermédiaire de leur **représentant légal**, dûment désigné lors de l'inscription, et jouissant de la plénitude de leurs droits civiques.